**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers : En Exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L’an deux mil vingt trois, le cinq septembre le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

**Date de convocation** : Jeudi 31 août 2023

**Présents :** Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, ROTH Jean-Luc, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe.

Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, BAYAT-RICARD Marianne, VALLENTIEN Jennifer, ALLARD-VAUTARET Claire.

**Excusés :** Messieurs DUVAL Léon, GENOUX-PRACHEX Lionel

Mesdames LAMARLE Nadège, COINDET Jocelyne.

BONIER Laurence a été élue secrétaire.

**CONVENTION D’AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D’ENTRETIEN**

**AMENAGEMENT DE L’ENTREE DU CHEF-LIEU**

L’opération d’aménagement prévoit la réalisation des travaux situés sur la RD239 du PR0.630 au PR 0.760, sur le territoire de la Commune de Chênex.

Une convention entre le Département et la Commune doit être établie afin de :

* Définir les caractéristiques de l’ouvrage à réaliser et son financement,
* Déterminer la maitrise d’ouvrage,
* Répartir les charges d’entretien et d’exploitation lors de la mise en service.

La convention prendra effet à la date de signature du dernier signataire et durera tant que les équipements resteront en service.

Le conseil municipal, après avoir entendu l’exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

* **Autorise M. le Maire à signer la Convention ;**
* **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits dans le BP 2023.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance Le Maire,

BONIER Laurence Pierre-Jean CRASTES,